

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alex, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES et Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Dominique MARCON, MM. Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD, André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, René ESTEOULLE, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant), Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET et Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD et Pierre LESPETS

Etaients excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON et Franck MONGE

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET et Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. David GARAYT, Jean SERRET

ORDRE DU JOUR :

GENERAL

- Approbation du compte rendu du 13 décembre 2023

BUDGET

- Approbation du compte de gestion 2023 du Receveur (**projet de délibération n°01**)
- Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023 (**projet de délibération n°02**)
- Approbation du budget primitif 2024 (**projet de délibération n°03**)
- Vote des AP/CP 2024 (**projet de délibération n°04**)
- Participations statutaires (**projet de délibération n°05**)

PERSONNEL ET MOYENS

- Projet de siège administratif : demande d'aide au titre du fonds vert / rénovation énergétique (**projet délibération n°06**)
- Création d'un poste de « secrétaire administrative » (**projet délibération n°07**)
- Création d'un poste de « chargé(e) de communication » (**projet délibération n°08**)

GEMAPI

- Demande d'aides au titre du Fonds vert pour trois actions inscrites au Programme d'Etudes Préalables au PAPI Drôme (**projet délibération n°09**)

QUESTIONS DIVERSES

G. CROZIER, Président du SMRD, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 18h05 et propose que la réunion ne dure pas plus de 2h-2h15 en raison des temps de route.
G. CROZIER introduit la séance en remerciant également P. LESPETS de sa présence.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 DECEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant apportée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical
du 13 décembre 2023**

II. BUDGET

Le Président précise que les chiffres présentés en séance font suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 décembre 2023 à Recoubeau-Jansac dans le prolongement de la présentation de l'analyse financière réalisée par monsieur S. LOUCHE du cabinet Espéfia et validée par le comité syndical le 18 octobre 2023.

Il rappelle également qu'il s'agit du 1^{er} budget avec la nouvelle nomenclature comptable M57. Le Président informe que la différence porte essentiellement sur les dépenses imprévues qui n'existe plus. Toutefois, il est possible de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre à hauteur de 7.5 %, à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel. Il s'agit du principe de fongibilité.

Le Président rappelle que le budget est voté par chapitre.

2.1 Approbation du compte de gestion 2023 du Receveur

Le Président précise que le compte de gestion 2023 du Receveur est conforme à notre compte administratif. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Le compte de gestion comporte la balance générale et le bilan comptable (actif et passif).

Le Président donne lecture des chiffres, ci-après :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Prévisions	2 797 333,72 €	Prévisions	2 797 333,72 €
Réalisations	1 081 571,98 €	Réalisations	1 658 670,26 €
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Prévisions	4 831 606,92 €	Prévisions	4 831 606,92 €
Réalisations	3 004 391,87 €	Réalisations	3 288 463,50 €

Le Président informe que le taux de réalisation de fonctionnement est de 72 % pour les dépenses et de 81 % pour les recettes. En ce qui concerne l'investissement ces taux sont de 68 % pour les dépenses et 89 % pour les recettes. Il précise que les opérations d'ordres ont été déduites (opérations sans flux financier) des taux présentés.

F. FAYARD reconnaît la pertinence d'avoir les explications concernant les opérations d'ordres.

2.2 Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats 2023

C. VALLON présente les dépenses de fonctionnement de 2023. Ces dépenses s'élèvent à 1 081 K€ et sont réparties à hauteur de :

- 50 % des charges de personnel,
- 44 % des charges à caractères générales. Elles regroupent les achats courants, les charges quotidiennes de fonctionnement (fluides, fournitures), les services extérieurs ; assurances, entretien, maintenance et également les études actions en fonctionnement (qui seront détaillées par la suite).
- 2 % pour les amortissements,
- 2 % pour les autres charges de gestion courante – indemnités des élus,
- 1 % pour les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts de l'étude des systèmes d'endiguements et des travaux sur La Saleine,
- 1 % des charges exceptionnelles,
- 1 % de remboursement de la dotation filet inflation.

Ensuite P. BAUDIN présente les actions de fonctionnement qui ont été réalisées en 2023 pour un montant de 398 K €, réparti par thématique, à hauteur de 60 % pour les actions relevant du Sage / Observatoire,

17% des zones humides, 12% du fonctionnement de la structure, 7% de l'entretien du lit et des berges, 3% du risque inondation et 1% de la continuité écologique.

C. VALLON informe que les dépenses de personnel enregistrent une évolution de +10% par rapport au compte administratif 2022. Cette hausse s'explique par les évolutions de carrière des agents, à la hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (9 K€) et aux postes vacants en 2022. Il rappelle la création d'un poste en 2020 de responsable du pôle Sage/Observatoire et la création de deux postes en 2022 (chargé de mission PAPI et animation action hydro-économiste).

P. BAUDIN continue en présentant les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 1 658 K€.

- 56 % représentent la Taxe Gemapi reversé au SMRD par les 3 EPCI (932K€) – carte 1 et 2 des participations statutaires,

- 44 % représentent les subventions et participations

- * dont 268 K€ de participations statutaires (carte 3) versé par le Département de la Drôme et les 3 EPCI,

- * dont 243 K€ pour le financement des postes. Subventions versées par l'agence de l'eau (177 K €), l'état au titre du fonds Barnier (65 K €) et le Département,

- * dont 213 K€ pour les subventions des actions de fonctionnement.

P. BAUDIN donne lecture du résultat de clôture de fonctionnement 2023, à savoir 1 326 544.00 €.

F. TRON présente les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 3 004 391.87 €. Elles regroupent le remboursement des intérêts d'emprunt, l'apport en capital pour l'adhésion à France locale, aux amortissements, aux études, aux acquisitions, aux travaux et aux opérations pour compte de tiers.

Puis, il présente les recettes d'investissement qui s'élèvent à 3 288 463.50 €. Elles regroupent l'excédent de fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), le recours à l'emprunt, les amortissements, les cessions et les subventions et les opérations pour compte de tiers.

M. CHARMET présente les actions d'investissement réalisées en 2023 pour un montant de 2 047 K€. Ces actions se répartissent thématiquement, comme suit :

- 60 % des actions d'investissement de 2023 relèvent de la restauration morphologique avec notamment la finalisation du chantier de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières (1218 k€),

- 18 % des actions d'investissement relèvent des moyens de la structure. Il s'agit principalement de l'acquisition du bâtiment administratif (326 K€) et de deux véhicules (39 K€),

- 14 % sont des actions de la thématique continuité écologique avec les travaux réalisés sur le seuil de Luc-en-Diois (242 K€), sur le seuil Moulin Reynaud à Grâne (15 K€), sur le seuil de la Meyrosse à Die (25 K€) et la maîtrise d'œuvre pour le seuil Romezon à Mirabel-et-Blacons (13 K€),

- 2 % sont des actions relatives aux travaux de réhabilitation des anciennes décharges sur les communes de Pontaix et Vercheny (52 K€),

- 1 % sont des actions pour le risque inondation avec le solde de l'étude de danger de la digue Livron/Loriol et le démarrage de l'étude préalable aux travaux sur la digue Livron/Loriol,

- 5 % correspondent à des actions pour l'éradication de la renouée du Japon (9 K€), la gestion des atterrissements (20 K€) et le plan pluriannuel d'entretien (PPE) pour 60 K€.

Elle précise que, sur l'exercice 2023, 2 047 K€ ont été réalisés en dépenses et 1 221 K€ en recettes, soit 826 K€ de reste à charge pour le SMRD.

G. CROZIER précise que les dépenses d'investissement relatives au risque inondation vont prendre de l'ampleur dans les années à venir pour assurer la protection des citoyens.

M. CHARMET informe que les restes à réaliser sont de 172 106.30 € en dépenses et 95 587.00 € en recettes, soit un solde négatif de 76 519.30 €.

C. VALLON présente le résultat de clôture d'investissement 2023 qui s'élève à 16 453.09 auquel il convient de déduire le solde des restes à réaliser de - 76 519.30 €. Le déficit de financement de l'investissement au 31 décembre 2023 s'élève donc à - 60 066.21 €.

Il continue en présentant les résultats à affecter au budget 2024.

Résultat de clôture 2023 en Fonctionnement :	1 326 544,00
Résultat de clôture 2023 en Investissement :	16 453,09
Solde des restes à réaliser 2023	- 76 519,30
PROPOSITION D'AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT (002 Recettes de Fonctionnement) :	1 266 477,79
PROPOSITION D'AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (001 Recettes d'Investissement) :	16 453,09
PROPOSITION D'AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (Réserve au 1068)	60 066.21

R. ARNAUD demande pourquoi la part affectée à l'investissement n'est pas plus importante car l'excédent permettra de financer les investissements à venir.

C. JEANJEAN répond que cette affectation est réalisée lors de l'équilibre du budget avec les chapitres 021 et 023 « virement à la section d'investissement ». Aussi, elle indique que le virement proposé ci-dessus correspond au montant minimum à affecter couvrant le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

G. CROZIER remercie pour les interventions et rappelle que le débat permet de s'améliorer. Il précise toutefois, que la cours des comptes n'a pas fait de remarque sur la pratique de l'affectation du résultat.

R. ARNAUD précise qu'il s'agit d'un principe budgétaire. Il préconise cependant de garder un fonds de roulement raisonnable en section de fonctionnement.

G. CROZIER précise qu'il sera tenu compte de cette remarque pour le vote du prochain budget.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2023 n'appelle ni observation ni réserve

R. ESTEOULE est nommé président de la séance.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 et approuve l'affectation du résultat comptable 2023 à reporter au budget primitif 2024

Aussi, il est indiqué que la présentation du compte de gestion, sans les explications relatives aux opérations d'ordres, porte à confusion. Il est conseillé de le présenter différemment l'année prochaine.

G. CROZIER remercie pour le vote à l'unanimité du compte administratif et de l'affectation du résultat. Il souligne la qualité des échanges et des conseils apportés.

2.3 Approbation du budget primitif 2024

G. CROZIER précise que le travail a été réalisé à la collégial, avec les membres du bureau.

Il rappelle que le budget primitif 2024 proposé est conforme à la trajectoire budgétaire à horizon 2030.

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 3 180 K € et à 2 850 K € pour la section d'investissement.

Le Président donne la parole à P. BAUDIN pour la présentation globale du budget primitif 2024.

P. BAUDIN commence par expliquer les **recettes de fonctionnement** attendues :

- 932 K€ proviennent des participations statutaires des cartes 1 & 2 correspondants à la taxe GEMAPI,
- 930 K€ de subventions et participations avec :
 - * 268 K € des participations statutaires cartes 3,
 - * 255 K € pour le financement des postes par nos partenaires Agence de l'eau (180 K€), l'Etat via le fonds Barnier (65 K€) et le Département (10 K€),
 - * et 407 K€ pour le financement des actions d'investissement.
- 1 318 K€ qui correspondent à l'excédent de fonctionnement reporté et aux amortissements.

P. BAUDIN présente ensuite les **dépenses de fonctionnement**, comme suit :

- 961 K€ pour les charges à caractère général (achat de petit équipement, fluides, actions de fonctionnement) et charges de gestion courante (indemnisation des élus notamment),
- 24 K€ pour les intérêts des 4 emprunts (La Saleine, l'étude des systèmes d'endiguement, les Décharges et les Freydières),
- 652 K€ pour les charges de personnel,
- 1 543 K€ pour le virement à la section de fonctionnement pour financer les projets d'investissement (opération d'ordre sans flux financier), et les amortissements.

Il continue la présentation avec les **recettes d'investissements** attendue qui s'élèvent à :

- 1 543 K€ du virement de la section de fonctionnement et les amortissements,
- 1 307 K€ de dotations, subventions et opérations pour compte de tiers :
 - * 109 K€ de FCTVA,
 - * 60 K€ de report suite aux affectations du résultats,
 - * 995 K€ de subvention des actions d'investissement,
 - * 87 K€ de vente du terrain de Vercheny,
 - * 39 K€ d'opération pour compte de tiers (SDLP-Syndicat des Dignes Loriol Le Pouzin : étude préalable aux travaux sur la digue Livron/Loriol),
 - * 17 K€ correspondant au résultat de clôture de 2023.

P. BAUDIN finit la présentation avec les **dépenses d'investissements** :

- 2 818 K€ pour les dépenses d'investissement dont :
 - * 2 813 K€ pour les actions d'investissements (études, acquisitions, travaux, opérations pour compte de tiers) qui seront détaillées un peu plus loin dans la présentation,
 - * 5 K€ pour les amortissements des subventions,
- 32 K€ pour le remboursement de la part du capital des 4 emprunts.

P. BAUDIN précise que le budget prévoit une hausse d'un peu moins de 14 % par rapport au budget de 2023.

Aussi, il précise que les charges de personnel enregistre une évolution de 11 % par rapport au budget 2023, conforme au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 décembre 2023 et à la trajectoire budgétaire. Cette hausse s'explique notamment par les évolutions de carrière des agents (avancement d'échelon), à la hausse de 5 points majorés au 1^{er} janvier 2024, à la mise en place des astreintes (+10 K€) et au recrutement d'un agent à mi-temps chargé de communication (12 K€).

Puis C. VALLON continue la présentation en précisant le plan de charge 2024 des agents qui est réparti à hauteur de 24 % pour la GEMA, 21 % pour la PI, 13 % pour le SAGE / Observatoire, 21 % pour la gestion quantitative et 21 % pour la vie de la collectivité/communication.

Ce qui représente 55 % pour la GEMAPI et 45 % pour la carte 3 SAGE/Observatoire.

D. ARNAUD précise les domaines d'activités des 11 agents. Aujourd'hui la PI représente 21 % qui va augmenter dans les années à venir.

Le budget en recettes de fonctionnement s'élève à 3 180 K€. Il est rappelé que le chapitre 73 correspond au produit de la taxe GEMAPI prélevé par les intercommunalités. Aussi, le chapitre 74 comprend les participations statutaires provenant du budget général des collectivités membres auxquels s'ajoutent les subventions des actions et des postes.

F. TRON présente les actions de fonctionnement en dépenses qui s'élèvent à 645 K€ :

- 48 % des actions de fonctionnement relèvent du Sage / Observatoire avec notamment la finalisation de l'étude Hydrome 48K€ (partenariat avec le BRGM), l'étude prospective Sage Drôme 2050 (68 K€), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du Sage (100 K€) et le programme Ecodrôme (91 K€),
- 19 % des actions de fonctionnement relèvent des moyens de la structure avec l'élaboration du plan stratégique de communication et la communication (124 K€),
- 14 % sont des actions de la thématique entretien du lit des berges qui comprend le curage des pièges à graviers du haut diois (52 K€) et la prestation en insertion pour l'entretien et la végétalisation des berges (35K€),
- 9 % correspondent à des actions qui concernent le risque inondation avec de la communication/sensibilisation inondation prévue dans le PEP (Programme d'Etudes Préalables) pour 30 K€ et l'étude de la gouvernance GEMAPI dans le secteur de la confluence (26 K€),
- 8 % sont des actions pour les zones humides avec le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) pour 55 K€,
- 2 % des actions de fonctionnement relèvent de la continuité écologique pour l'entretien des seuils et des ouvrages passe à poissons (10 K€).

Ensuite F. TRON rappelle que les dépenses d'actions de fonctionnement s'élèvent à 645 K€ et que les subventions de nos partenaires sont évaluées à 538 K€.

G. CROZIER rappelle les échanges et décisions depuis 2021 qui ont conduit à fixer le montant des participations statutaires à hauteur de 1 200 K€ par an.

Il propose de reconduire pour 2024 ces montants à l'identique comme suit :

	Répartition	GEMAPI		Budget Général membres	Total
		Carte 1	Carte 2	Carte 3	
CCVD	46 %	188 K €	241 K €	45 K €	474 K €
CCCPS	32 %	131 K €	167 K €	31 K €	329 K €
CCD	22 %	90 K €	115 K €	22 K €	227 K €
CD 26	forfait			170 K €	170 K €
	Total	409 K €	523 K €	268 K €	1 200 K €

M. CHARMET continue la présentation avec les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 2 850 K€, soit une baisse de 41 % par rapport au budget 2023. Toutefois, elle rappelle que le BP 2023 avait été augmenté des opérations d'ordres de 914 K€ pour procéder à des ajustements comptables.

Puis elle présente les recettes d'investissement pour 2 850 K€. Elle précise que le budget ne prévoit pas de recours à l'emprunt en 2024 mais qu'il est fort probable qu'une décision modificative soit proposée à l'assemblée courant de l'année 2024. Ceci afin de financer les travaux du bâtiment administratif. Il est proposé d'attendre l'ouverture des plis pour les travaux afin que le montant emprunté soit au plus juste.

F. TRON présente les actions d'investissement prévues en dépenses sur l'année 2024, qui sont réparties comme suit :

- 40 % des actions d'investissement relèvent du risque inondation avec les études préalables aux travaux sur les ouvrages digues Livron/Loriol, Crest et Pontaix (434 K€), la régularisation administrative des systèmes d'endiguements (68 K€), l'acquisition d'un système d'alerte de crue (60 K€), le diagnostic approfondi du risque inondation (60 K€) et la stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement (84 K€),

- 34 % des actions d'investissement relèvent des moyens avec principalement la rénovation du siège administratif (670 K€),

- 16 % sont des actions de la thématique entretien du lit et des berges qui comprend l'éradication de la renouée du Japon (18 K€), les atterrissements (96 K€) et le plan pluriannuel d'entretien (200 K€),

- 5 % sont des actions pour la continuité écologique sur le seuil de Luc-en-Diois (19 K€), le seuil Romezon à Mirabel-et-Blacons (20 K€), et le seuil Moulin Reynaud à Grâne (65 K€),

- 2 % correspondent à des actions concernant la restauration morphologique avec Luc-en-Diois (50 K€) et le diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant (90 K€),

- 2 % des actions d'investissement relèvent des zones humides avec le plan de gestion de la zone humide des Nays 2024/2034 (41 K€),

- 1 % des actions pour le Sage / Observatoire pour l'acquisition d'équipement pour le suivi quantitatif (17 K€).

Le montant des actions d'investissement est estimé à 2 813 K€ pour 1 121 K€ de recettes attendues.

G. CROZIER remercie les Vice-Présidents pour le travail réalisé et propose de voter le budget 2024 à hauteur de 3 180 K€ pour la section de fonctionnement et 2 850 K€ pour la section d'investissement.

R. ARNAUD constate que beaucoup d'opérations inscrites dans la PPI sont décalés dans le temps. Il regrette que la dépense ne soit pas réalisée sur le budget prévu.

G. CROZIER rappelle le travail et les décisions prises courant 2021 concernant les participations statutaires.

D. ARNAUD rappelle le travail mené en collaboration avec le cabinet Espélia en octobre 2023. Celui-ci a abouti à la décision de maintenir le montant annuel des participations statutaires à 1 200 K€. Une baisse des participations n'étant pas envisageable en raison notamment de la durée d'extinction de la dette qui serait excessive à terme (supérieur à 14 ans) en raison d'une faible épargne de gestion.

R. ARNAUD et F. FAYARD proposent de provisionner les travaux d'investissement.

D. ARNAUD propose de réinterroger la société Espélia et de faire un retour au comité syndical.

G. CROZIER soumet au vote du comité syndical un budget de 3 180 K€ de fonctionnement et 2 850 K€ d'investissement.

Le comité syndical valide à l'unanimité le budget 2024

2.4 Vote des AP/CP 2024

C. VALLON présente les autorisations d'engagements (AE) / les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP).

Il précise que cette technique comptable et budgétaire a été recommandée par la Chambre Régionale des Comptes et qu'elle permet de lisser les dépenses sur plusieurs années.

Les investissements et le fonctionnement sont planifiés et font l'objet d'AP/AE-CP

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, l'AE/CP pour le Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides (PGSZH) est actualisée et une nouvelle AE/CP est créée pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en appui à la révision du SAGE.

Étude Plan de gestion stratégique des zones humides	Total (AE)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	122 836 €	67 726€	55 110 €
Subvention CD (10 %)	9 200 €	4 600 €	4 600 €
Subvention Agence Eau (70 %)	82 236 €	40 976 €	41 260 €
Autofinancement dont FCTVA	31 400 €	22 150 €	9 250 €

AMO Appui à la révision du SAGE	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	200 000 €	100 000 €	100 000 €
Subvention AERMC (50 % sur 200 000 €)	100 000 €	50 000 €	50 000 €
Subvention Département (20%)	60 000 €	30 000 €	30 000 €
Autofinancement dont FCTVA	40 000 €	20 000 €	20 000 €

INVESTISSEMENT

En investissement, quatre AP/CP sont actualisées :

- pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Livron/Loriol,
- pour l'étude préalable aux travaux de restauration du matelas de la Drôme en aval de Luc (phase 2)
- pour la restauration de la continuité écologique du seuil Moulin Reynaud,
- pour le projet de nouveau siège administratif.

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Livron/Loriol	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	300 000 €	6 912 €	234 470 €	58 618 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 300 000 €)	125 000 €	0 €	97 696 €	27 304 €
Subvention CD (30 %)	75 000 €	0 €	58 617 €	16 383 €
Participation SDLP	50 000 €	0 €	39 078 €	10 922 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	6 912 €	39 079 €	4 009 €

Étude restauration morphologique du matelas alluvial en aval de Luc-en-diois (phase 2)	Total (AP)	2023 (CP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	642 800 €	0 €	50 000 €	592 800 €
Subvention Agence Eau (50 %)	267 833 €	0 €	20 833 €	247 000 €
Subvention CD (22.5 %)	120 525 €	0 €	9 375 €	111 150 €
Autofinancement dont FCTVA	254 442 €	0 €	19 792 €	234 650 €

Les travaux sur le seuil de Luc-en-Diois viennent d'être terminés. Les travaux de restauration morphologique ne pouvaient pas débuter avant la fin de ces travaux. Ils vont pouvoir commencer maintenant.

Restauration de la continuité écologique du seuil moulin Reynaud	Total (AP)	Réalisé 2023	2024 (CP)
Dépenses TTC (fin MOE + travaux)	73 629 €	8 813 €	64 816 €
Subvention Agence Eau (70 %)	53 592 €	26 796 €	26 796 €
Subvention CD (10 %)	7 656 €	0 €	7 656 €
Autofinancement dont FCTVA	12 381 €	-17 983 €	42 526 €

Siège administratif	Total (AP)	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	1 286 614 €	742 €	100 466 €	53 356 €	326 106 €	670 000 €	135 944 €
Subvention CD (40 %)	423 336 €	0 €	0 €	154 320 €	154 320 €	57 348 €	57 348 €
Vente terrain	87 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	87 000 €	0 €
Autofinancement dont FCTVA	776 278 €	742 €	100 466 €	-100 964 €	171 786 €	525 652 €	78 596 €

Cinq nouvelles AP/CP sont créées :

pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Crest,
pour l'étude préalable aux travaux sur la digue de Pontaix,
pour la régularisation administrative des systèmes d'endiguement par l'Etat,
pour l'élaboration du système d'alerte de crue
pour le diagnostic des cours d'eau en dérogation dans l'optique de leur restauration.

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Crest	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Études préalables pour la MOE et dossiers réglementaires travaux sur les ouvrages de Pontaix	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	150 000 €	100 000 €	50 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 150 000 €)	62 500 €	41 667 €	20 833 €
Subvention CD (30 %)	37 500 €	25 000 €	12 500 €
Autofinancement dont FCTVA	50 000 €	33 333 €	16 667 €

Régularisation administrative des systèmes d'endiguements par les services de l'Etat (PEP 7.4)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	135 000 €	67 500 €	67 500 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 135 000 €)	56 250 €	28 125 €	28 125 €
Autofinancement dont FCTVA	78 750 €	39 375 €	39 375 €

Système d'alerte de crue (PEP 2.1)	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Subvention Etat-PAPI (50 % sur 120 000 €)	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Autofinancement dont FCTVA	70 000 €	35 000 €	35 000 €

Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant	Total (AP)	2024 (CP)	2025 (CP)
Dépenses TTC (MOE, travaux)	180 000 €	90 000 €	90 000 €
Subvention Agence de l'eau (50 % sur 180 000 €)	75 000 €	37 500 €	37 500 €
Subvention Département (30%)	45 000 €	22 500 €	22 500 €
Autofinancement dont FCTVA	60 000 €	30 000 €	30 000 €

Pour cette dernière étude, D. ARNAUD liste et explique les cours d'eau en dérogation. Il s'agit de 9 cours d'eau pour lesquels il est nécessaire de diagnostiquer les raisons des perturbations : la Saleine, la Sye, la Riaille, la Meyrosse, la Gervanne, la Séprie, l'Archiane, le Saint-Laurent et la Grenette.

G. PERDRIX demande si l'Archiane n'est pas en bon état. D. ARNAUD répond que le bureau d'étude a regardé l'état physique des cours d'eau et qu'à ce stade le travail n'est pas finalisé.

J.P. POINT souhaite connaître les résultats de la lutte contre la Renouée du Japon.

G. CROZIER reconnaît la complexité de l'éradication de cette plante au même titre que l'ambrosie dans les communes.

D. ARNAUD informe que la Renouée du Japon est présente sur certaines zones. Notre programme est concentré sur la Meyrosse et sur la Gervanne. Il s'agit d'un travail expérimental qu'on suit de près avec la direction des routes.

D. GILLES reconnaît qu'avec le réchauffement climatique il sera difficile d'éradiquer toutes les plantes exotiques.

F. FAYARD souhaite avoir des informations sur le système d'alerte de crue.

D. ARNAUD répond que cet outil permettra d'avoir des données en aval de Livron-sur-Drôme, en lien avec Vigicrues.

G. CROZIER précise toutefois que ce système pourrait être mis en place pour 2027.

Le comité syndical valide à l'unanimité l'actualisation et la création de nouvelles AE-AP/CP

2.5 Participations statutaires

G. CROZIER propose de reconduire à l'identique le montant des participations statutaires pour l'année 2024.

	Répartition	Carte 1	Carte 2	Carte 3	Total
CCVD	46%	188 k€	241 k€	45 k€	474 k€
CCCPS	32%	131 k€	167 k€	31 k€	329 k€
CCD	22%	90 k€	115 k€	22 k€	227 k€
CD26	forfait			170 k€	170 k€
Total		409 k€	523 k€	268 k€	1 200 k€

Le comité syndical approuve à l'unanimité le montant des participations statutaires pour l'année 2024

2.6 Projet de siège administratif : demande d'aide au titre du fonds vert/rénovation énergétique

D. ARNAUD rappelle le projet de rénovation du bâtiment administratif et précise qu'après plusieurs échanges avec les services de la Sous-Préfecture, il semblerait que le SMRD soit éligible au Fonds Vert.

Il est proposé de solliciter les services de l'Etat pour la rénovation énergétique du bâtiment estimé à 229 489 € HT et qui permettrait de gagner 78 % d'énergie.

G. CROZIER propose à l'assemblée de délibérer afin de solliciter les aides financières au titre du Fonds Verts.

D. ARNAUD présente le nouveau plan de financement global du projet dont le coût net de reste à charge s'éleverait à 512 544 €, pour un projet de 1 286 614 € TTC.

G. CROZIER informe qu'il a rencontré en présence de P. BAUDIN, D. ARNAUD et P. LESPETS le Préfet de la Drôme à ce sujet.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les nouveaux plans de financement ainsi que la sollicitation des services de l'Etat au titre du Fonds Vert

2.7 Création d'un poste de secrétaire administrative

C. JEANJEAN informe l'assemblée que l'agent qui occupe le poste de secrétaire administrative va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2024. Aussi, elle précise que l'agent est en arrêt maladie depuis début décembre 2023 et que sa santé ne permettrait pas une reprise à temps complet sur son poste de travail. Un aménagement d'horaire devra certainement être mis en place.

G. CROZIER propose à l'assemblée de recruter dès que possible un agent à temps complet pour assurer son remplacement. La procédure de recrutement étant estimée entre 3 et 5 mois. Il propose de créer un poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs (trois grades de la filière administrative - catégorie C).

Le comité syndical décide à l'unanimité de créer un emploi permanent de secrétaire administrative, à temps complet, sur les trois grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs

2.8 Création d'un poste de chargé de communication

D. ARNAUD rappelle la nécessité de recruter un(e) chargé(e) de communication dans l'optique de renforcer les moyens de communication du SMRD et de la CLE. Le travail mené par le cabinet Bastille a confirmé ce besoin de recrutement.

G. CROZIER propose de créer un poste à temps non complet, à raison de 17.5 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2024. Ce poste serait ouvert aux agents contractuels ou titulaires sur les catégories hiérarchiques A et B des filières administrative et technique.

G. CROZIER précise qu'il a été interpellé par les intercommunalités concernant la communication en matière de GEMAPI et de lutte contre les inondations.

D. GILLES souligne la différence entre communication et information. Il précise que l'enjeu est d'informer les citoyens et qu'il faut de l'information dans la communication.

D. MARCON souhaite connaître le profil de poste.

D. ARNAUD présente la fiche de poste tout en soulignant de mener une communication différenciée pour la CLE et le SMRD.

Des membres s'interrogent sur la faible quotité du temps de travail (17h30 hebdomadaire) du poste au regard des missions décrites.

J.P. POINT s'interroge au niveau de l'accueil d'un nouvel agent dans les locaux actuels exigus.

G. CROZIER informe, pour assurer la sécurité des agents, que des plaques d'acier ont été installées pour consolider le plancher actuel et précise que le projet de nouveaux locaux avance bien avec la CCCPS.

G. CROZIER propose à l'assemblée de créer ce poste.

Le comité syndical décide à l'unanimité de créer un emploi permanent de chargé(e) de communication, à temps non complet, à raison de 17.50 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2024

III. GEMAPI

3.1 Demande d'aides au titre du fonds vert pour trois actions inscrites au Programme d'Études préalables (PEP) au PAPI Drôme

D. ARNAUD rappelle le programme d'Étude Préalables (PEP) au PAPI Drôme (programme d'actions de prévention des inondations) et précise que trois actions seraient éligibles au Fonds Vert, en plus du Fonds Barnier. Il est proposé de délibérer afin de solliciter les aides financières au titre du Fonds Vert dans le cadre de l'adaptation au changement climatique – prévention des risques naturels.

La demande porte sur les fiches actions FA0.1, FA 2.1 et FA 7.4 pour un montant prévisionnel de dépenses de 342 500 € HT. Les subventions sont estimées à hauteur de 50 % au titre du Fonds Barnier (soit 171 250 €) et de 20 % au titre du Fonds Verts (soit 68 500 €).

Le comité syndical valide à l'unanimité la demande de subvention au titre du Fonds vert pour trois opérations du PEP

QUESTIONS DIVERSES

Le prochain comité syndical se réunira le mercredi 10 avril 2024 à Aouste-sur-Sye notamment pour donner un avis sur le projet de SCOT Drôme Aval.

G. CROZIER informe que le bureau du SMRD se réunit régulièrement. Un travail est actuellement en cours sur les zones humides, cependant la conjoncture actuelle du monde agricole est difficile. G. CROZIER précise que le SMRD attend des réponses claires à ce sujet. Il précise que les COPIL sont maintenus mais qu'il faut inscrire cette action dans le temps.

D. GILLES est solidaire en tant qu'élu du SMRD. Il reconnaît la difficulté de reculer par rapport aux enjeux de demain.

G. PERDRIX demande à quelle date aura lieu le prochain COPIL du Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides.

D. ARNAUD répond que les ateliers géographiques du 29 janvier 2024 ont été annulés en raison des grèves et des difficultés de déplacement. Il précise qu'une réunion technique va avoir lieu prochainement.

G. CROZIER souligne qu'il ne souhaite pas imposer les zones humides. Il rappelle que les anciennes zones humides n'avaient pas été décidées de façon partagée et est conscient de la difficulté. Les zones humides ont un rôle important et peuvent être pour certains jugés contraignants.

P. BAUDIN rappelle qu'en 2005 des zones avaient été répertoriées comme zones humides alors qu'elles en n'étaient pas. En 2023 un travail est mené en concertation avec les propriétaires et les agriculteurs. Il apparaît que les zones humides ont été diminuées fortement sur le territoire.

G. PERDRIX questionne sur 165 hectares dans la zone de Beaumont-en-Diois. Ces zones sont sujettes à la restauration et notamment pour reboucher les fossés, ...

G. CROZIER rappelle la position du SMRD qui doit être facilitateur.

G. PERDRIX demande si l'avis des propriétaires est nécessaire pour la restauration.

D. ARNAUD répond qu'effectivement les autorisations des propriétaires sont indispensables.

M. CHARMET rappelle les ateliers de concertation avec les scientifiques et les citoyens qui se sont déroulés au début de l'étude afin d'avoir le même niveau de connaissance. Elle souligne la nécessité de continuer à travailler ensemble.

G. CROZIER confirme la volonté d'avancer avec une grande concertation sur ce sujet et précise que la CLE partage cette vision.

P. BAUDIN propose qu'une rencontre ait lieu sur place.

G. PERDRIX informe que les propriétaires de parcelles situées dans la plaine du lac souhaitent laisser l'eau rentrer dans la plaine puis la faire retourner vers la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 20h20.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS